

Séance du 13 OCTOBRE 2014

Le 13 octobre 2014, à 18 h 30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

1°) Voirie – Confection Tête de pont

Sur proposition de la commission, le conseil municipal décide de poser des têtes de pont sur la route du Bourdonnais pour des entrées de champs. Coût des travaux 1 665 € HT

2°) Réorganisation du temps de travail des agents communaux

Le conseil municipal a accepté de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent affecté à la cantine. Et de porter son nombre d'heure à 10h45 mns pour effectuer les portages des repas à domicile à la place des agents du service technique.

L'agent, utilisant son véhicule personnel, sera indemnisé de ses frais kilométriques.

3°) Prime de fin d'année

Le conseil municipal a suivi l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG 53 et a accordé aux agents de la commune une augmentation de 0.54 % par rapport aux primes versés en 2013.

4°) Assurances communales - Contrats

Les contrats d'assurance arrivant à échéance le 31 décembre, le conseil a chargé les adjointes de négocier le renouvellement de ces contrats

Les propositions suivantes ont ainsi été retenues :

Cotisations	Montant
Domage aux biens	2 348.64 €
Terrorisme	3.30 €
Domage aux biens (logements)	1 190.91 €
Terrorisme	3.30 €
Véhicule à moteur	820.90 €
Terrorisme	3.30 €
Domage causés à autrui	499.14 €
Juripacte	289.32 €
Promut	119.86 €
Auto collaborateur	342.19 €
Terrorisme	3.30 €
Assistance aux personnes	4.41 €
TOTAL	5 628.57 €

5°) Maintenance éclairage public

Le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de maintenance de l'éclairage public avec l'entreprise DESSAIGNE pour l'entretien annuel des installations d'éclairage public.
Coût 18.50 € HT par point lumineux – Contrat de 4 ans

6°) Contrat groupe de couverture des risques statutaire des agents

La commune du Ribay avait confié au CDG 53 le soin de réaliser une adjudication pour négocier un contrat d'assurance statuaire ;

Vu le résultat de l'adjudication,

La commune du Ribay donne accord pour adhérer à compter du 1^{er} janvier 2015, au contrat groupe d'assurance CNP Assurances proposé par le CDG 53, garantissant les risques statutaires du personnel territorial.

Option retenue

- Taux des agents affiliés CNRACL : 5.20 %
- Taux des agents affiliés IRCANTEC : 1.05 %

7°) Aménagement du cimetière communal

Sur proposition de la commission Voirie, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de revêtements des allées du cimetière afin de faciliter la circulation des opérateurs funéraires.

Les monuments des concessions dites « abandonnées » et rétrocédées à la commune seront retirés. Des caveaux seront installés d'avance. Il sera demandé aux familles ayant réservées un emplacement de réaliser leur caveau.

8°) Terrain au Plessis

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition d'achat de la parcelle de terrain située au Plessis.

9°) Désignation d'un coordonnateur communal

Mme FABRO Nora est chargé de réaliser les opérations de recensement de la population qui auront lieu du 15 janvier au 14 février 2015.